



Distr.
GENERALE

FCCC/AGBM/1997/8 19 novembre 1997

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL DU MANDAT DE BERLIN SUR LES TRAVAUX DE LA PREMIERE PARTIE DE SA HUITIEME SESSION, TENUE A BONN, DU 22 AU 31 OCTOBRE 1997

TABLE DES MATIERES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I.	OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)	1 - 5	2
II.	QUESTIONS D'ORGANISATION (point 2 de l'ordre du jour)	6 - 13	3
	A. Adoption de l'ordre du jour	6	3
	B. Organisation des travaux de la session	7 - 11	3
	C. Participation	12	5
	D. Documentation	13	5
III.	ACHEVEMENT DE L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE (point 3 de l'ordre du jour)	14 - 20	5
IV.	RAPPORT A LA CONFERENCE DES PARTIES A SA TROISIEME SESSION ET QUESTIONS CONNEXES (point 4 de l'ordre du jour)	21 - 23	7
V.	RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (point 5 de l'ordre du jour)	24 - 27	7
	<u>Annexes</u>		
I.	Documents dont le Groupe spécial du Mandat de Berlin était saisi à sa huitième session		9
II.	Liste des rapports du Groupe spécial du Mandat de Berli dont la version définitive a été établie après la deuxième session de la Conférence des Parties	n	10

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

- 1. La première partie de la huitième session du Groupe spécial du Mandat de Berlin (ci-après dénommé "l'AGBM") s'est tenue au Beethovenhalle, à Bonn, du 22 au 31 octobre 1997.
- Le Président de l'AGBM, M. Raúl Estrada-Oyuela (Argentine), a ouvert la session le 22 octobre. Il a rappelé aux délégations qu'il ne restait que 10 jours à l'AGBM pour achever ses travaux. Toutes les analyses nécessaires avaient été menées à bien et presque toutes les propositions avaient été présentées même si l'AGBM en attendait encore une de la part d'une Partie très importante. Ce qui était maintenant indispensable c'était une forte dose de volonté politique pour négocier les engagements. Or, a fait observer le Président, cette volonté politique n'était pas toujours évidente. Pour ce qui était des Parties non visées à l'annexe I, il a noté que, dans une déclaration commune avec le Président des Etats-Unis d'Amérique, le Président de l'Argentine avait fait part de la volonté de l'Argentine de faire avancer le processus. Les Parties non visées à l'annexe I avaient beaucoup fait ces dernières années pour réduire les subventions, adopter des politiques de marché et réduire le taux d'accroissement des émissions. Il n'était donc pas facile de comprendre les déclarations qui sous-estimaient les contributions effectives des pays en développement. En conclusion, le Président a déclaré que le but de la session était, pour toutes les Parties, de ne pas camper sur leurs positions, qui étaient bien connues, mais d'aller plus loin qu'elles ne l'avaient fait jusqu'alors. Elles devaient trouver des moyens de surmonter les divergences qui subsistaient.
- Le Secrétaire exécutif a reconnu que le temps pressait et a noté que le compte à rebours avant Kyoto avait commencé. S'agissant d'une question qui figurait en bonne place sur l'agenda des responsables nationaux, la communauté internationale était en droit d'espérer un résultat à Kyoto. Tout devrait être mis en oeuvre pour que ce résultat soit le meilleur possible mais, en tout état de cause, il devait faire une place essentielle à l'équité. C'était sur les communautés pauvres et vulnérables qui étaient les moins à même de s'y adapter que les changements climatiques pèseraient le plus lourdement. Le Secrétaire exécutif n'était pas certain que si des mesures systématiques n'étaient pas prises pour stimuler le transfert de technologies sans danger pour le climat, les pays en développement pourraient disposer de ces technologies. Ces préoccupations ajoutaient un poids supplémentaire aux arguments selon lesquels il fallait qu'à Kyoto les pays développés Parties à la Convention donnent une impulsion décisive en renonçant aux mesures de routine et en incitant les agents économiques à infléchir leurs activités dans un sens plus respectueux du climat. Un signal fort, clair et vérifiable de Kyoto constituerait le meilleur fondement pour cette stratégie de coopération mondiale sans laquelle l'objectif de la Convention resterait un mirage.
- 4. A la séance d'ouverture, des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, deux au nom de la Communauté européenne et des ses Etats membres, un au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires et un au nom du Groupe africain.

5. A la même séance, des déclarations ont été également faites au nom d'une organisation non gouvernementale travaillant dans le domaine de l'environnement et de deux autres travaillant dans le secteur commercial ou industriel et par une organisation représentant les collectivités locales.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

- 6. A sa lère séance, le 22 octobre, l'AGBM a examiné l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/AGBM/1997/6 et a adopté l'ordre du jour ci-après :
 - 1. Ouverture de la session.
 - 2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
 - 3. Achèvement de l'élaboration d'un protocole ou d'un autre instrument juridique.
 - 4. Rapport à la Conférence des Parties à sa troisième session et questions connexes.
 - 5. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

- 7. A la lère séance de l'AGBM, le 22 octobre, le Président a rappelé que des services seraient disponibles pour que deux séances avec interprétation puissent se tenir parallèlement de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.
- 8. Le Président a souligné que le but de la session était de mener les négociations à leur terme en se fondant sur son texte de négociation récapitulatif (FCCC/AGBM/1997/7) de façon à présenter un projet de protocole ou d'autre instrument juridique à la Conférence des Parties à sa troisième session. A cette fin, l'AGBM a souscrit à la proposition du Président d'organiser des consultations informelles au titre du point 3 de l'ordre du jour, sur les sujets suivants :
- a) Objectifs quantifiés de limitation et de réduction des émissions (QELRO), sous la présidence de M. Luiz Gylvan Meira Filho (Brésil) et de M. Bo Kjellén (Suède);

- b) Politiques et mesures, sous la présidence de M. Bakary Kante (Sénégal);
- c) Promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4, sous la présidence de M. Evans King (Trinité-et-Tobago);
- d) Eléments relatifs aux institutions et aux mécanismes, sous la présidence de M. Takao Shibata (Japon).
- 9. Le Président a proposé que les groupes chargés des consultations informelles examinent les articles du texte de négociation récapitulatif comme suit :
- a) QELRO 1 (présidé par M. Meira Filho) : articles 3 (à l'exception des paragraphes indiqués à l'alinéa b) ci-dessous), 4, 7, 10 et 11, annexes B et C et appendice 1;
- b) QELRO 2 (présidé par M. Kjellén) : paragraphes 4, 13 et 14 de l'article 3 et articles 5, 6, 8 et 9;
 - c) Politiques et mesures : article 2 et annexe A;
- d) Promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention : articles 12 et 13; et
- e) Eléments relatifs aux institutions et aux mécanismes : préambule et articles premier et 14 à 26.
- 10. A la même séance, l'AGBM a été informé que le secrétariat avait examiné les demandes de 3 organisations intergouvernementales et 21 organisations non gouvernementales qui souhaitaient obtenir le statut d'observateurs, en se fondant sur les dispositions du paragraphe 6 de l'article 7 de la Convention et conformément aux procédures arrêtées par la Conférence des Parties pour l'admission des organisations à titre d'observateurs (voir le document FCCC/SB/1997/INF.4). L'AGBM a décidé d'admettre ces organisations en qualité d'observateurs à titre provisoire, en attendant que la Conférence des Parties se prononce officiellement sur leur accréditation à sa troisième session.
- 11. A sa 6ème séance, le 31 octobre, l'AGBM a estimé que, du fait des tâches restant à exécuter, il ne pourrait pas achever ses travaux le 31 octobre comme prévu. Il a donc été décidé de suspendre la huitième session et de la reprendre à l'International Conference Hall de Kyoto le 30 novembre à 15 heures, c'est-à-dire dans l'après-midi précédant le début de la troisième session de la Conférence des Parties.

C. Participation

12. Des représentants de 127 Parties et des observateurs de 6 Etats non parties à la Convention ont participé à la huitième session de l'AGBM. Y ont également participé des représentants de 8 bureaux et programmes des Nations Unies, de 7 institutions spécialisées, de 5 organisations intergouvernementales et de 122 organisations non gouvernementales ¹.

D. Documentation

13. On trouvera à l'annexe I ci-dessous la liste des documents dont l'AGBM était saisi à sa huitième session.

III. ACHEVEMENT DE L'ELABORATION D'UN PROTOCOLE OU D'UN AUTRE INSTRUMENT JURIDIQUE

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. <u>Délibérations</u>

- 14. Ainsi qu'il avait été convenu au titre du point 2 b) de l'ordre du jour un certain nombre de groupes chargés de consultations informelles ont été constitués pour examiner le point considéré (voir par. 8 ci-dessus). A sa 2ème séance, le 27 octobre, l'AGBM a fait le point sur leurs travaux. Le président du groupe chargé des consultations informelles sur les QELRO 2 (parlant pour les deux groupes s'occupant des QELRO) et les présidents des groupes chargés des consultations informelles sur les politiques et mesures et sur la promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4 ont rendu compte de l'état d'avancement des travaux de ces groupes. Le Président de l'AGBM a fait de même pour le groupe chargé des consultations informelles sur les éléments relatifs aux institutions et aux mécanismes, au nom du président de ce groupe.
- 15. A la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres et un au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.
- 16. Le 30 octobre, au cours des 3ème, 4ème et 5ème séances de l'AGBM, les présidents des groupes chargés des consultations informelles ont fourni des renseignements sur le déroulement des travaux de leurs groupes respectifs, qui s'étaient réunis comme suit :
 - a) QELRO 1 : six fois;
 - b) QELRO 2 : cinq fois;
- c) Promotion soutenue de la mise en oeuvre des engagements prévus au paragraphe 1 de l'article 4 : quatre fois;

¹Pour la liste complète des participants, voir le document FCCC/1997/INF.4.

- d) Politiques et mesures : quatre fois;
- e) Eléments relatifs aux institutions et aux mécanismes : six fois.

L'AGBM a procédé à un échange de vues sur les progrès réalisés par ces groupes. A la 3ème séance, deux ONG travaillant dans le secteur commercial ou industriel et une ONG s'occupant de l'environnement ont fait des déclarations en réponse à des questions que leur avait posées le Président.

2. <u>Conclusions</u>

- 17. A la 6ème séance de l'AGBM, le 31 octobre, compte tenu des propositions présentées par le Président de l'AGBM dans les documents FCCC/AGBM/1997/CRP.1/Rev.1 et Add.1, CRP.2, CRP.3 et CRP.4, le Groupe a décidé d'en incorporer le texte de négociation révisé (voir le document FCCC/CP/1997/2). Des déclarations ont été faites par les représentants de 24 Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, un au nom du Groupe des 77 et de la Chine et un au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.
- 18. A la 6ème séance, le 31 octobre, le Président a demandé l'avis de l'AGBM au sujet d'une demande d'une Partie tendant à inviter les Parties visées à l'annexe I de la Convention à fournir des renseignements provenant de sources nationales et internationales sur les indicateurs figurant à l'annexe B du document FCCC/CP/1997/2 pour les échéances indiquées dans le Mandat de Berlin ainsi que pour 1995. Les représentants de neuf Parties et le Secrétaire exécutif ont fait des déclarations. L'AGBM a approuvé la demande susmentionnée et les délégations se sont engagées, compte tenu du moment auquel celle-ci avait été formulée, à la transmettre à leurs gouvernements et à présenter les renseignements en question au secrétariat pour le 10 novembre 1997.
- 19. Le Président de l'AGBM avait prié M. Antonio La Viña (Philippines) de présider des consultations informelles sur le traitement des puits. A la 6ème séance, le 31 octobre, M. La Viña a présenté un questionnaire afin de préciser les principaux éléments en jeu et de définir une base commune permettant aux Parties de formuler des observations sur la façon dont les puits doivent être traités dans l'instrument juridique. L'AGBM a prié les Parties intéressées de présenter des observations au secrétariat pour le 12 novembre 1997 au plus tard. Les observations reçues des Parties seraient réunies dans un document de la série "Misc." qui serait publié avant la reprise de la huitième session de l'AGBM. Il a ensuite été décidé qu'une réunion supplémentaire du groupe informel sur le traitement des puits se tiendrait le 30 novembre, de 13 heures à 14 h 45, à l'International Conference Hall de Kyoto.
- 20. A la même séance, le Président a noté que l'AGBM s'était jusqu'ici fondé sur des textes qui présupposaient que les travaux du Groupe déboucheraient sur un protocole. Cependant, des propositions avaient également été reçues concernant un amendement à la Convention. Le Président a rappelé que le Groupe n'avait pas encore décidé s'il allait adopter un protocole ou un autre instrument juridique. Il a donc fait part de son intention d'établir un projet de texte d'amendement à la Convention, fondé sur le texte de négociation révisé et tenant compte des documents et propositions restant à examiner.

IV. RAPPORT A LA CONFERENCE DES PARTIES A SA TROISIEME SESSION ET QUESTIONS CONNEXES

(Point 4 de l'ordre du jour)

- 21. A sa 6ème séance, le 31 octobre, l'AGBM a décidé de transmettre le texte de négociation révisé (FCCC/CP/1997/2) à la Conférence des Parties à sa troisième session. A cet égard, il a noté qu'il restait en outre à examiner les rapports des présidents des consultations informelles menées à la septième session de l'AGBM (FCCC/AGBM/1997/INF.1), le texte de négociation récapitulatif établi par le Président (FCCC/AGBM/1997/7), le texte de négociation du Président (FCCC/AGBM/1997/3/Add.1) et les propositions initiales des Parties consignées dans les documents divers pertinents (FCCC/AGBM/1996/MISC.2 et Add.1 à 4 et FCCC/AGBM/1997/MISC.1 et Add.1 à 10). La Conférence serait également saisie des rapports de l'AGBM dont la version définitive avait été établie après la deuxième session de la Conférence des Parties (voir l'annexe II ci-dessous).
- 22. A la même séance, le Président a fait observer que le protocole, tel qu'il était formulé, contenait un certain nombre de questions à examiner à la première Réunion des Parties. L'AGBM a pris note de l'intention du Président de proposer, dans son rapport oral à la Conférence des Parties à sa troisième session (voir par. 23 ci-dessous), que les présidents de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en oeuvre fassent, à la huitième session de ces organes, une proposition commune sur les travaux préparatoires à confier à ceux-ci pour que la Réunion des Parties à la première session qui se tiendrait après l'entrée en vigueur du protocole, puisse s'acquitter des tâches qui lui seraient dévolues par ledit protocole.
- 23. Egalement à la 6ème séance, le Président de l'AGBM s'est engagé à présenter, sous sa propre responsabilité, un rapport oral à la Conférence des Parties à sa troisième session. Il a indiqué que ce rapport engloberait des questions de procédure ayant trait aux travaux du Groupe, ainsi que certaines questions de fond. Parmi ces dernières, il mentionnerait sans doute les travaux préparatoires à accomplir pour la première session de la Réunion des Parties au titre du protocole tel qu'il était formulé, les méthodes d'estimation à employer pour les émissions par source et l'absorption par les puits ainsi qu'il était prévu dans le nouvel instrument, une proposition reçue du Brésil qui avait demandé que celle-ci soit portée à l'attention de la Conférence des Parties à sa troisième session (voir le document FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.3), les résultats des travaux menés dans le cadre des consultations informelles sur le traitement des puits, et la question de l'évolution, point que certaines Parties avaient soulevé mais que le Groupe n'avait pas pleinement examiné.

V. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 5 de l'ordre du jour)

24. A sa 6ème séance, le 31 octobre, l'AGBM a approuvé le projet de rapport sur les travaux de sa huitième session figurant dans le document FCCC/AGBM/1997/L.1. Le Groupe a prié le Rapporteur d'établir, suivant les indications du Président et avec le concours du secrétariat, la version définitive du rapport sur la première partie de la huitième session.

- 25. Des déclarations concernant les travaux de la session ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, un au nom des Etats africains et un au nom de l'Alliance des petits Etats insulaires.
- 26. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que toutes les Parties devraient faire preuve de souplesse pour que les travaux de Kyoto soient couronnés de succès. Il a invité les Parties à examiner les textes adoptés par l'AGBM du point de vue de la cohérence, de la compatibilité et des possibilités d'application pratique. Le secrétariat donnerait au Président un avis sur les textes en question en fonction de ces considérations, notamment sur les questions institutionnelles ayant des incidences sur les activités du secrétariat. Le Secrétaire exécutif a constaté que les contributions au budget de base de la Convention n'avaient pas encore été reçues de toutes les Parties, dont un certain nombre comptaient pour une part importante dans le budget. Les contributions étaient insuffisantes pour financer comme prévu la participation à la troisième session de la Conférence des Parties de délégations de toutes les Parties ayant droit à un tel financement. Cette insuffisance de ressources était aggravée par la décision de l'AGBM de se réunir à nouveau un jour plus tôt que prévu. L'AGBM reprendrait ses travaux à Kyoto en réduisant au minimum les formalités afin de se concentrer sur les questions de fond. Toute la documentation produite jusqu'ici par le Groupe serait disponible en anglais pour le 10 novembre et dans toutes les autres langues dès que possible après cette date. Le Secrétaire exécutif a noté pour finir que, selon la demande du Groupe des 77 et de la Chine, des efforts seraient faits, dans la limite des ressources disponibles, afin d'assurer des services d'interprétation pour les réunions de ce groupe.
- 27. Le Président a déclaré qu'il avait présenté un projet de protocole dans lequel il s'était efforcé de trouver un juste milieu entre les positions divergentes défendues par les Parties. Or celles-ci avaient choisi de maintenir leurs positions de négociation plutôt que de les faire évoluer. Cela signifiait que le Groupe avait encore de nombreux éléments importants à régler, notamment l'accord sur le traitement des puits et la question de la différenciation. Après avoir évalué les travaux réalisés jusqu'ici dans le cadre de la session, le Président entendait continuer à chercher un terrain d'entente et, en faisant tout son possible pour contribuer à ce processus, il n'hésiterait pas à formuler de nouvelles idées susceptibles d'être examinées. Après avoir remercié tous les participants pour leur coopération, ainsi que le secrétariat, les interprètes et le personnel chargé des services de conférence et de la documentation pour leurs efforts, le Président a déclaré que la huitième session de l'AGBM était suspendue jusqu'au 30 novembre 1997.

Annexe I

Documents dont le Groupe spécial du Mandat de Berlin était saisi à sa huitième session

Documents établis pour la session

FCCC/AGBM/1997/5	Rapport du Groupe spécial du Mandat de Berlin sur les travaux de sa septième session
FCCC/AGBM/1997/6	Ordre du jour provisoire annoté
FCCC/AGBM/1997/7	Texte de négociation récapitulatif établi par le Président
FCCC/AGBM/1997/INF.1	Reports by the chairmen of the informal consultations conducted at the seventh session of the Ad Hoc Group on the Berlin Mandate
FCCC/AGBM/1997/MISC.1/Add.6 à 10	Implementation of the Berlin Mandate: Additional proposals from Parties

Autres documents présentés à la session

FCCC/CP/1996/15 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur
	sa deuxième session, tenue à Genève, du 8 au 19 juillet 1996
FCCC/AGBM/1996/MISC.2 et Add.1 à 4	Implementation of the Berlin Mandate: Proposals from Parties
FCCC/AGBM/1997/MISC.1 et Add.1 à 5	Implementation of the Berlin Mandate: Proposals from Parties
FCCC/AGBM/1997/MISC.2 et Add.1 et 2	Implementation of the Berlin Mandate: Comments from Parties

Annexe II

Liste des rapports du Groupe spécial du Mandat de Berlin dont la version définitive a été établie après la deuxième session de la Conférence des Parties

FCCC/AGBM/1996/8	du Groupe spécial du Mandat de Berlin travaux de sa quatrième session
FCCC/AGBM/1996/11	du Groupe spécial du Mandat de Berlin travaux de sa cinquième session
FCCC/AGBM/1997/3	 du Groupe spécial du Mandat de Berlin travaux de sa sixième session
FCCC/AGBM/1997/5	du Groupe spécial du Mandat de Berlin travaux de sa septième session
